



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Soutien du développement de l'aéroport de Châteauroux

Question orale n° 1104

### Texte de la question

M. Nicolas Forissier interroge Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur l'impérieuse nécessité de développer l'aéroport de Châteauroux-Marcel Dassault. La crise sanitaire actuelle a mis en lumière le fait qu'il était plus que jamais indispensable de reconsidérer la politique d'aménagement du territoire. Celle-ci passe nécessairement par une revalorisation des régions, de leurs infrastructures existantes, ainsi que par une optimisation de leurs ressources. À l'heure où la maîtrise des dépenses publiques doit être au cœur des préoccupations, la mise en œuvre d'un plan stratégique pour soutenir le développement de l'aéroport de Châteauroux apparaît comme indispensable. Aussi, dans un souci de maîtrise des dépenses publiques et d'optimisation des infrastructures existantes, il aimerait savoir si le Gouvernement, entend, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, soutenir le développement de cet aéroport qui permettrait non seulement une optimisation des flux touristiques et de marchandises tout en désengorgeant les *hubs* parisiens, par le transfert de vols programmés (ou vols *charters*).

### Texte de la réponse

#### DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT DE CHÂTEAUROUX

**M. le président.** La parole est à M. Nicolas Forissier, pour exposer sa question, n° 1104, relative au développement de l'aéroport de Châteauroux.

**M. Nicolas Forissier.** Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, vous êtes particulièrement bien placé et suffisamment compétent pour savoir que le trafic aérien de passagers et le trafic aérien en général va exploser dans les années qui viennent. Dans le même temps, nous devons, dans le domaine aéroportuaire, faire face à des enjeux d'aménagement du territoire. L'arrêt du projet de Notre-Dame-des-Landes avait conduit le Premier ministre à annoncer une grande réflexion sur la mise en réseau des plateformes aéroportuaires du Grand Ouest. J'avais d'ailleurs, à l'époque, ainsi que le président de la région, à qui je l'avais demandé, écrit au Premier ministre et au membre du Gouvernement chargé des transports, pour leur demander que les aéroports de Tours et de Châteauroux soient inclus dans cette réflexion – or nous n'avons obtenu aucune réponse.

Plus globalement, on voit bien qu'il y a là un enjeu d'aménagement du territoire lié aussi à ce que nous venons de vivre. Comment reconquérir les territoires ? Faut-il dépenser toujours plus d'argent public pour les mêmes plateformes – je pense à Orly, qui est saturée, et à Roissy, qui sera elle aussi vraisemblablement saturée d'ici à dix ans, et cela même avec une quatrième aérogare ?

La question est très simple, monsieur le secrétaire d'État : le Gouvernement est-il prêt à envisager l'utilisation des plateformes existantes ?

J'en viens ainsi à l'aéroport de Châteauroux. Je l'ai dit, dans la région Centre-Val de Loire, il y a l'aéroport de Tours et celui de Châteauroux, l'aéroport Marcel-Dassault, qui sont susceptibles de connaître un développement

important. Ce dernier possède l'une des principales pistes d'Europe ; il est d'ores et déjà extrêmement actif dans le domaine industriel, dans la maintenance aéronautique, ainsi que dans le domaine du fret – on l'a vu à l'occasion de la crise du covid-19, lorsqu'il a servi de plateforme discrète en matière de fret sensible et médical.

De plus, cette plateforme est directement reliée à la liaison ferroviaire Paris-Limoges-Toulouse, via Orléans. Les 3,5 kilomètres d'embranchement, qui permettraient que les trains spéciaux en provenance de la gare parisienne d'Austerlitz arrivent directement sur le tarmac de l'aéroport Marcel-Dassault, ont été entièrement rénovés et financés par la région Centre-Val de Loire. Il serait ainsi possible de gagner un temps considérable grâce à une plateforme se trouvant à deux heures de Paris ; cela permettrait d'effectuer les formalités de police à l'intérieur de trains spéciaux, comme cela se fait vers l'Angleterre ou la Belgique, et d'éviter le déplacement en voiture de nombreux passagers. Ceux-ci emprunteraient des vols charters programmés – je suis conscient qu'on ne peut compter sur des lignes régulières –, désengorgeant ainsi Orly et Roissy, ce qui libérerait des créneaux de décollage et d'atterrissage dans une période qui verra exploser les mouvements aériens de passager.

J'ai essayé de résumer un dossier complexe, mais l'enjeu est simple : notre pays est-il prêt à mener une politique d'aménagement aéroportuaire du territoire, qui s'appuierait sur les plateformes existantes et à recréer ainsi de l'emploi dans les territoires ruraux ? Monsieur le secrétaire d'État, vous connaissez bien le sujet puisque Limoges est confrontée à ce problème. Dans le cadre de cette reconquête des territoires, le Gouvernement est-il prêt à étudier sérieusement le développement de l'aéroport Marcel-Dassault à Châteauroux, aéroport qui possède toutes les qualités pour y développer les vols programmés qui offriraient aux plateformes d'Orly et de Roissy l'oxygène dont elles ont tant besoin ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports.

**M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État chargé des transports.** Je connais effectivement bien la plateforme sur laquelle vous m'interrogez pour y avoir effectué mon premier vol sur biréacteur, il y a maintenant de nombreuses années. Elle est chère à ma mémoire, et je confirme que l'État sera aux côtés d'elle pour soutenir son modèle de développement, modèle qu'elle se choisira en fonction de sa pertinence.

Je salue les stratégies qui ont prévalu jusqu'à présent et qui se sont révélées particulièrement payantes, si je puis dire, à l'occasion de la crise sanitaire, pour le transport du fret sensible et médical. L'aéroport a su adopter une stratégie pertinente concernant le marché fret, l'entraînement des pilotes des compagnies aériennes et l'aéro-industrie d'une manière générale. L'État entend pleinement prendre sa part dans l'accompagnement de la plateforme.

La direction générale de l'aviation civile a systématiquement accordé et continue d'accorder à l'aéroport de Châteauroux les autorisations de vols demandées. Contrairement à ce que j'ai pu entendre concernant cet aéroport ou d'autres, les droits de trafic ne font pas obstacle au développement des services. L'administration accompagnera ce développement de façon très proactive.

L'État entend en outre rappeler que l'aéroport bénéficie d'un service de contrôle aérien et de la présence d'une brigade de gendarmerie des transports aériens, ce qui permet notamment d'accompagner son développement commercial vers le service aux passagers. L'État finance, à hauteur de 3 millions d'euros, la construction d'une nouvelle tour de contrôle afin que s'ouvre un nouveau hangar de maintenance de 10 000 mètres carrés. Il s'agit là encore d'activités porteuses...

**M. Nicolas Forissier.** Financées par la région !

**M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État.** C'est ce que je comptais dire, monsieur le député.

Le Gouvernement demeurera aux côtés des collectivités pour les accompagner dans leurs projets et pour mettre en œuvre, dans le cadre de ses compétences, les meilleures politiques d'aménagement et de désenclavement des territoires. Vous avez évoqué mon territoire d'élection : je suis évidemment très sensible à ces questions, et

je serai à votre disposition pour parler plus concrètement du développement de la plateforme de Châteauroux.

**M. le président.** La parole est à M. Nicolas Forissier.

**M. Nicolas Forissier.** Je prends note que nous allons travailler sur le projet de développement de l'aéroport Marcel-Dassault, dans la perspective d'une connexion à la plateforme parisienne de transport aérien de passagers.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Forissier](#)

**Circonscription :** Indre (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1104

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** Transition écologique et solidaire

**Ministère attributaire :** Transition écologique et solidaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2020](#)

**Réponse publiée le :** 1er juillet 2020, page 4846

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [30 juin 2020](#)